

INFORMATION DES RESIDENTS

CONDITIONS D'UTILISATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre de votre hébergement et de votre prise en charge à l'EHPAD de Vertus, Résidence Paul Gérard, l'établissement est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel vous concernant.

L'EHPAD de Vertus, Résidence Paul Gérard est soucieux de la protection des données personnelles et s'engage à les traiter dans le strict respect du secret médical et professionnel, et à assurer le meilleur niveau de protection des données personnelles en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la loi Informatique et Libertés.

Qui est le responsable du traitement ?

Le responsable des traitements mentionnés par le présent document est l'EHPAD Résidence Paul Gérard à Vertus BLANCS-COTEAUX, («ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES) inscrit au répertoire SIREN sous le numéro 265 100 164, dont le siège social est situé 42, avenue de Bammental, 51130 à Vertus BLANCS-COTEAUX.

L'EHPAD de Vertus, Résidence Paul Gérard a désigné un Délégué à la Protection des Données. Vous pouvez le contacter à l'adresse dpo@ehpad-vertus.fr pour toute question relative à ce document ou à vos données.

Quelles sont les données collectées ?

Le dossier administratif du résident contient les informations nécessaires à l'administration et la facturation des soins. Son usage est réservé aux services chargés de ces opérations et les données nécessaires au remboursement des soins sont transmises aux organismes d'assurance maladie et de complémentaire santé.

Le dossier médical rassemble les informations de santé des résidents, notamment celles confiées au médecin coordonnateur (antécédents, état de santé...), les résultats et les conclusions des examens cliniques, radiologiques et de laboratoires pratiqués, etc. L'accès au dossier médical est réservé aux membres de l'équipe de soins qui vous prend en charge.

Quelles sont les finalités et les bases légales de ces traitements ?

Sur la base légale de l'exécution de notre mission d'intérêt public, l'EHPAD de Vertus, Résidence Paul Gérard recueille et traite les informations administratives et de santé des résidents et les consigne dans leur dossier administratif et leur dossier médical (*article D.312-158 du Code de l'Action Sociale et des Familles*).

Ces données peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé sur la base de l'intérêt légitime de l'établissement. La finalité de ces traitements de données personnelles est d'assurer les traitements relatifs à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social et médico-social et d'améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge et des soins.

Par obligation légale, les données administratives et médicales sont également utilisées par l'établissement pour des traitements obligatoires du fait de la réglementation tels que l'évaluation des pratiques professionnelles, la gestion des événements indésirables, l'analyse de l'activité, etc.

Enfin, l'EHPAD de Vertus, résidence Paul Gérard est également susceptible de collecter et traiter des informations personnelles, avec votre consentement, si vous souhaitez bénéficier de facilités logistiques (ambulances...).

Protéger les données personnelles administratives, sociales et médicales

Seuls les professionnels de santé de l'équipe de soins intervenant dans votre prise en charge peuvent accéder aux données médicales. Afin de garantir la coordination, la continuité des soins, le suivi médico-social ou social du résident, certaines informations peuvent être partagées ou échangées avec votre médecin traitant et les professionnels assurant votre prise en charge, sauf opposition pour un motif légitime de votre part. Dans ce cadre, les informations vous concernant sont susceptibles d'être déposées chez un hébergeur de données agréé à cet effet et traitées par des organismes partenaires.

La personne de confiance

Lors de votre admission et à tout moment de votre hébergement dans l'établissement, vous avez le droit de désigner une personne de confiance. La personne de confiance est une personne de votre entourage à qui vous accordez le droit, si vous le souhaitez, de vous accompagner lors des examens médicaux, de se voir communiquer des informations sur votre état de santé par le personnel de l'établissement, d'être consulté prioritairement lorsque votre état de santé le nécessite et que vous n'êtes pas en mesure d'exprimer votre volonté. L'accord du juge des contentieux de la protection doit être recherché si l'utilisateur dispose d'un mandataire chargé d'une mission de représentation à sa personne.

Pour être valable, la désignation d'une personne de confiance doit recevoir l'accord de la personne désignée et celle de l'utilisateur. A tout moment, le résident peut décider de retirer cette désignation.

Le dossier médical est conservé, conformément au Code de la Santé Publique, et sauf dispositions légales contraires, pendant une période de vingt ans à compter de la date du dernier passage, ou pendant dix ans à compter de la date de décès.

Vos droits dans le cadre de l'utilisation des données de santé pour des travaux d'études

Les informations administratives, sociales et médicales qui vous concernent sont utilisées pour réaliser des travaux d'études (questionnaires de satisfaction faits par l'HAS (Haute Autorité de Santé) sur la qualité de prise en charge du résident, etc.) afin d'améliorer la qualité des soins et la prise en charge des résidents.

Sur la base légale de l'exécution de notre mission d'intérêt public, vos données pourront également être utilisées dans le cadre d'études à visée statistique, d'évaluation ou épidémiologique, traitements qui relèvent de l'intérêt légitime ou d'une mission d'intérêt public pour l'établissement.

Sous certaines conditions, vous pouvez exprimer une opposition à cette utilisation des données en vous adressant à la directrice de l'établissement où vous avez été pris en charge ou en contactant le Délégué à la Protection des Données : dpo@ehpad-vertus.fr

Exercer vos droits

Vous avez le droit de consulter le dossier médical qui vous concerne, ou de l'un de vos proches en qualité d'ayant droit, en vous adressant à la directrice de l'établissement où vous avez été pris en charge ou par l'intermédiaire du formulaire de demande disponible, soit :

- par courrier à la direction de l'établissement : l'EHPAD de Vertus, résidence Paul Gérard -42, avenue de Bammental, 51 130 Vertus BLANCS-COTEAUX
- par téléphone au 03 26 52 16 75.

Une photocopie recto verso de votre pièce d'identité sera demandée.

Le dossier médical pourra être consulté dans l'établissement

Vous disposez aussi, et sous certaines conditions, de droits de rectification et d'effacement de ces informations ou du droit de vous opposer ou de limiter leur utilisation.